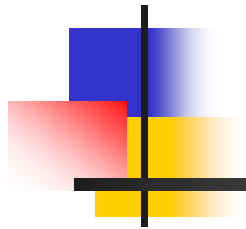


Nouvelles visibilités d'homosexualités, nouvelles discriminations ?

La légalisation du couple de même sexe en Europe



Maks Banens - MoDyS - Lyon 2

Rommel Mendès-Leite - GRePS - Lyon 2

Marcio Peres da Silva - EHESS



Problématique

Comment se passe la légalisation en Europe ?

Fin de discrimination légale, fin de la discrimination sociale de l'homosexualité ?

Quels effets sur la construction des sexualités ?



Méthode

Cinq pays : Angleterre, Pays Bas, Allemagne, France, Espagne

Débat : publications, quotidiens, débats parlementaires

Opinions publiques : sondages

Démographie : usage nouvelles formes légales, usage statistique

Entretiens : personnes clé



Eléments de méthode

Choix des pays

Caractère national des débats

Comparabilité international des corpus (presse, sondages)

Diversité des enregistrements et traitements statistiques



Diversité des formes

Légalisation séparée :

Danemark, Suède,
Norvège, Finlande,
Islande, Allemagne,
Angleterre, Autriche,
Tchéquie, Slovénie,
Croatie

Légalisation universaliste :

Pays Bas, Belgique,
Luxembourg, France,
Espagne (projets Italie,
Portugal)



Conceptions des sexualités

Légalisation séparée :

Visibilité garantie

Egalité optionnelle

Conception individualisée
des sexualités

**Ex Norvège :
accès réservé aux
homosexuels**

Légalisation universaliste :

Visibilité optionnelle

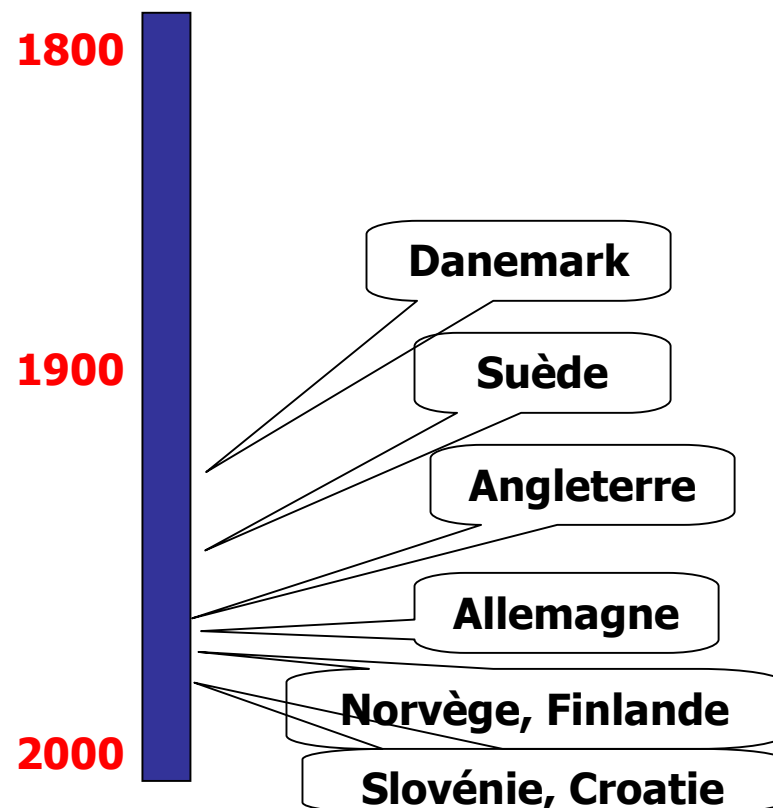
Egalité optionnelle

Conception
indifférencialiste des
sexualités

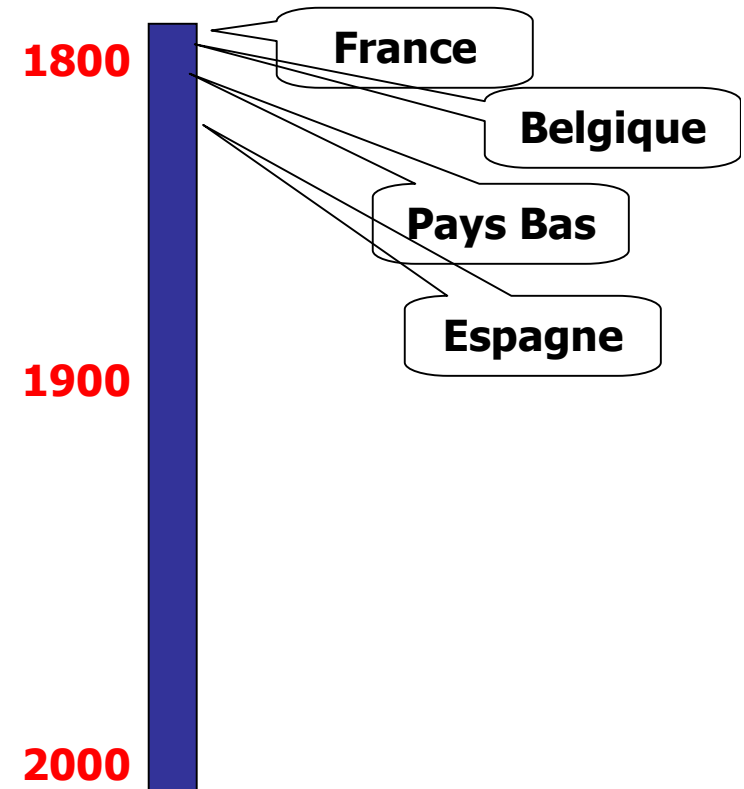
**Ex France :
interdiction
publication sexe**

Permanence des conceptions

Dépénalisation homosexualité entre adultes - pays législation séparée



Dépénalisation homosexualité entre adultes - pays législation unique





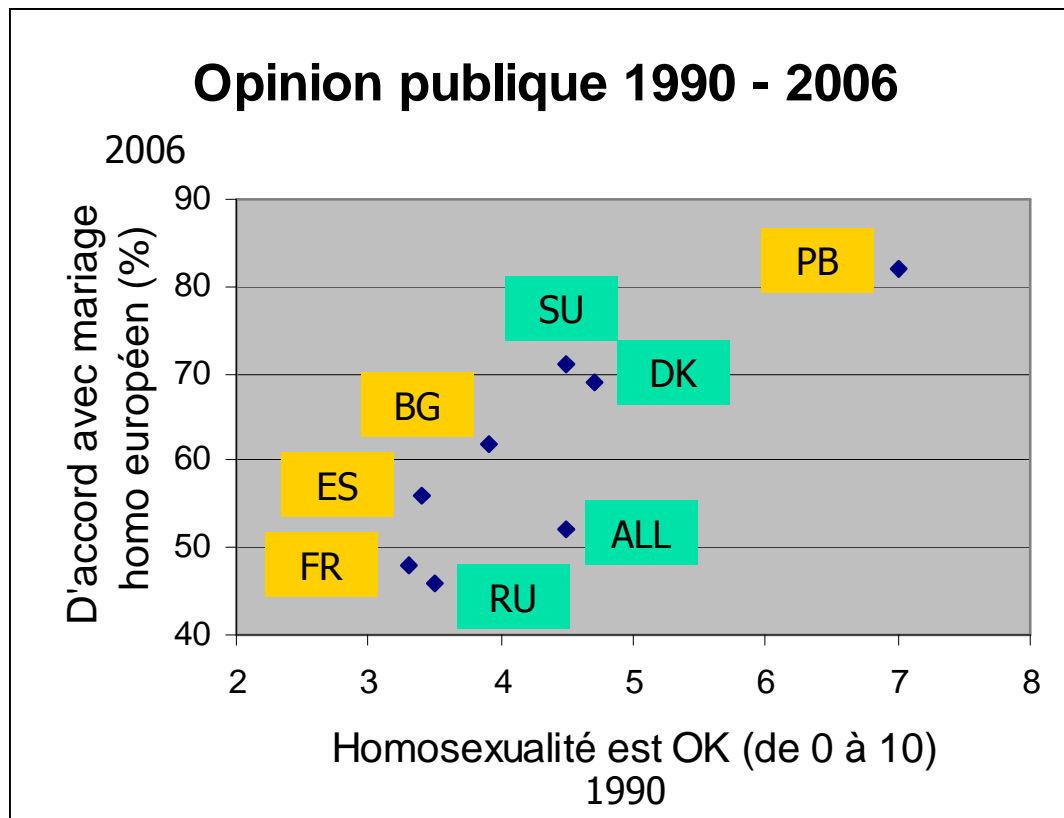
Convergence des contenus

Modèle universaliste : deux doublements (partenariats par couples hétéros, mariages par couples homos)

Modèle séparatiste : alignement partenariat sur mariage

Convergences partout engagées, pas toujours abouties

Opinions publiques



Sources : Akker P. van den (1994) ; Eurobaromètre 2006



Pays moteurs

Danemark : tolérance tardive, virage libéral années 60

Pays Bas : sécularisation tardive, écroulement ordre communautaire

Deux pays à permanence organisation homosexuelle

Deux pays combinant tradition libérale et tradition sociale-autoritaire



Modèle scandinave - modèle universaliste

1989-1994, légalisation séparée danoise adoptée dans toute la Scandinavie

1994, recommandation Parlement européen, sur initiative de deux députés danois

1998-1999, légalisation universaliste Pays Bas et France



Acteurs

Organisations homosexuelles entre public libéral et idéologie critique

Organisations lesbiennes entre critique et désir d'enfants

Enjeux symboliques en interne et en externe (église, mairie, cérémonie, et aussi « produit d'export », arme anti-immigration, ...)



Contexte

Emergence communautés gays et lesbiennes

Sida

Recul social et juridique du mariage

Emploi état matrimonial en droit social



L'usage des droits

Pays scandinaves du Nord et Allemagne taux brut d'enregistrement très bas (environ 3 pour 100 000)

Danemark, Pays Bas, France et Belgique taux brut de 10 à 15 pour 100 000

Couples femmes dépassent couples hommes après quelques années (symbolique versus parentalité ?)

Couples femmes séparent plus que couples hommes (unions monogamiques moins durables des femmes versus unions polygamiques plus durables des hommes ?)

(Estimations d'après Festy 2006)



L'usage statistique

Nouvel indicateur démographique : taux de légalisation des unions selon l'orientation sexuelle (calculé sur les unions existantes et non pas sur les individus)

Premières estimations des ménages selon l'orientation sexuelle de l'union (publiées annuellement aux Pays Bas et en Allemagne)



Production de discrimination

Visibilité symbolique et visibilité statistique

Normalisation versus diversification

Modèles d'identification pour générations à venir